

**DEPARTEMENT DU FINISTERE
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE LA FORÊT-FOUESNANT**

PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.

DU 31 MAI 2023

Le trente et un mai deux mille vingt-trois à dix-huit heures et trente minutes, s'est réuni en la Mairie à La Forêt-Fouesnant sous la présidence de Mme Dominique HAMON, Vice - Présidente.

ETAIENT PRESENTS : Mme Dominique HAMON, Mme Mylène BODIVIT, M. Philippe LAVENANT, M. Philippe TUDAL, Mme Liliane COSSEC, M. Daniel PYATZOOK, Mme PERCHOC Laurence, Mme Francine STEPHAN, Mme GLEONEC Yvonne, Mme OULC'HEN Madeleine.

AVAIT DONNÉ PROCURATION : M. GOYAT Daniel à Mme Dominique HAMON

Mme GLEONEC Yvonne a été élue secrétaire de séance.

I) APPROBATION DU PV DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 5 AVRIL 2023

Le procès-verbal du conseil d'administration du 5 avril 2023 a été approuvé à l'unanimité.

II) REPAS DES AÎNÉS

2.1) Date et critère de participation

Madame HAMON, Vice-présidente, propose que le repas des aînés se déroule le 19 novembre 2023 à 12h30 au Nautile.

Les administrés conviés à ce repas, seront tous les Forestois et toute Forestoises âgés de 73 ans et plus.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

✓ **FIXE** la date du repas au 19 novembre 2023 au Nautile.

2.2) Choix du traiteur

Quatre traiteurs ont répondu : Les Jardins du Prieuré, Calypso, Thierry Gastronomie HDMS Kemper Gastronomie.

Un traiteur a été retenu : Les Jardins du Prieuré.

Le menu arrêté est le suivant :

Entrée : Noix de Saint-Jacques en brochette snackées au beurre persillé, purée d'artichauts

Plat : Suprême de pintade aux champignons, jus corsé

Écrasé de pommes de terre au thym, citron et légumes de saison

Dessert : l'Exotik : mousse à la vanille et cœur mangue passion, biscuit à l'huile de vanille.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

✓ **Décide** de choisir Les Jardins du Prieuré comme traiteur pour le repas des aînés.

2.3) Tarification du repas pour les participants et pour les accompagnateurs

Sur proposition de la vice-présidente le Conseil d'administration après en avoir délibéré à l'unanimité :

- ✓ **Fixe** le prix du repas des aînés 2023 à 48 euros par personne si supplément fromage,
- ✓ **Fixe** la somme de 25 euros par convive accompagnatrice.

2.4) Choix de l'animation et validation de la tarification

Comme l'an passé, il est proposé une animation au repas par l'orchestre Electronic. La tarification serait d'un montant de 260 euros plus les cotisations GUSO.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ✓ **Approuve** cette animation et sa tarification.

2.5) Illustrations des invitations et des menus

Madame HAMON, Vice-présidente, informe que l'espace jeune va faire des dessins et qu'ils seront transmis par mail aux membres du conseil pour qu'ils puissent choisir celui qui sera retenu pour le 13 juillet 2023.

2.6) La mise sous pli sera effectuée par les agents au cours de la semaine 34 ou 35 au plus tard.

2.7) Organisation des inscriptions

Les inscriptions pour la sortie, le repas et les colis se feront le lundi 11 septembre 2023 et le mercredi 13 septembre 2023.

Le Conseil d'administration adopte le mode d'organisation ci-dessous à l'unanimité.

- Le lundi 11 septembre 2023 de 10h à 12h :
 - Madame Dominique HAMON
 - Madame Francine STEPHAN
- Le mercredi 13 septembre 2023 de 10h à 12h :
 - Madame Mylène BODIVIT
 - Madame Madeleine OULCH'EN
- Le mercredi 13 septembre 2023 de 15h à 17h :
 - Madame Yvonne GLEONEC
 - Madame LILIANE COSSEC
 - Madame Dominique HAMON

III) COLIS

3.1) Critères d'attribution

Le Conseil d'administration après en avoir délibéré à l'unanimité,

- ✓ **Fixe** l'âge à 80 ans pour pouvoir bénéficier d'un colis.

3.2) Validation du coût des colis

Après avoir étudié les diverses propositions, le choix du Conseil d'administration se porte sur le modèle « Esprit Loft » d'Esprit Gourmet à l'unanimité.

Pour les prévisions de commande de colis : précommander pour le même nombre de personnes qu'en 2022.

Le Conseil d'administration après en avoir délibéré à l'unanimité,

- ✓ **Fixe** le prix des colis 2023 à 22,50 euros pour un colis une personne et 31,90 euros pour un colis couple,

- ✓ **Choisit** le prestataire « Esprit Gourmet »

3.3) Distribution des colis

L'organisation de la distribution au Nautile s'effectuera le 6 décembre 2023 de 10h à 12h et de 15h à 17h.

Une distribution des colis sera effectuée à domicile par les membres du Conseil municipal dès le 7 décembre 2023, pour les administrés qui ne peuvent pas se déplacer.

Le Conseil d'administration après en avoir délibéré à l'unanimité,

- ✓ Décide que les Forestois commanderont leur colis en mairie lors des permanences fixées préalablement,
- ✓ Fixe la date de distribution au 6 décembre 2022 au Nautile,
- ✓ Décide qu'une distribution sera effectuée pour ceux qui ne peuvent pas se déplacer à compter du 6 décembre 2023.

IV) SEMAINE BLEUE

Madame HAMON, Vice-présidente, présente la semaine bleue. Pour la deuxième fois, la commune via le CCAS fêtera la période dite « bleue » auprès des aînés. Ne pouvant tout réaliser sur une semaine la proposition de déploiement s'étend sur 2 semaines :

- 1ère semaine du 25 septembre au 1er octobre 2023,
- 2ème semaine du 2 au 8 octobre 2023.

4.1) Réunion du 26.05.2023 pour collaboration avec les services (école, ASLH, Espaces jeunes)

Madame HAMON, Vice-présidente, nous informe sur les différentes actions proposées :

- Médiathèque : une dictée,
- Espace Jeunes et Restauration : atelier cuisine,
- Pôle Enfance : sortie nature ou après-midi jeux en cas de mauvais temps,
- École Encre Marine : confection d'un porte-clés ou d'un marque-page qui seront distribués lors du repas des aînés,

4.2) Tarification de la sortie en bus pour les participants et pour les accompagnateurs

Madame HAMON, Vice-présidente, nous informe que la sortie retenue sera : la Côte des Légendes et les Abers.

Le Conseil d'Administration après en avoir délibéré à l'unanimité,

- ✓ **Fixe** la tarification à 75 euros avec une participation demandée de 20 euros par personne.

4.3) Échange autour de cette semaine Bleue

Les membres du Conseil d'administration proposent de prioriser comme suite :

- 1) Les Forestois de 60 ans et plus,
- 2) Les Forestois n'étant pas partis l'an passé (liste 1),
- 3) Une liste d'attente sera établie pour les personnes étant parties l'an passé (liste 2),
- 4) Une fois le nombre d'inscrits de la liste 1 établi, le bus sera complété par les membres de la liste 2. Au cas où cette liste complémentaire proposerait trop de personnes, un tirage au sort sera réalisé.

V) DOSSIER(S) INDIVIDUEL(S) :

Madame HAMON, Vice-présidente propose au Conseil d'administration d'accorder une aide de 100 euros à Monsieur G. pour le règlement de sa facture d'ordures ménagères.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à la majorité,

- ✓ **Approuve** le versement d'une aide de 100 euros.

Madame HAMON, Vice-présidente informe avoir octroyé une aide d'un montant de 145,56 euros le 24 avril 2023 à E.D.F concernant la dette de Monsieur D.

VI) INFORMATIONS DIVERSES

Les membres du C.C.A.S décident que sauf en cas d'urgence, le prochain Conseil d'administration se tiendra le 6 septembre 2023 à 18h30

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 19h35.

La Vice-Présidente,
Dominique HAMON